



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

QUATRE ANS D'ACTION ET D'ENGAGEMENT DE LA CFDT

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (PPCR)

La CFDT a obtenu :

- la revalorisation de tous les indices ;
- la revalorisation plus forte des indices de recrutement ;
- une reconnaissance de la montée en compétences avec une carrière complète sur au moins deux grades ;
- l'accès à la catégorie A pour les agents de la filière sociale ;
- un rééquilibrage des rémunérations entre l'indiciaire et l'indemnitare par le transfert primes-points et un rendez-vous salarial annuel.

Au total, ces avancées représentent près de cinq milliards d'euros sur l'ensemble de la période pour l'ensemble des fonctionnaires !

Mais : le protocole PPCR ne satisfait pas l'ensemble des revendications de la CFDT ! La CFDT continue donc de revendiquer car la reconnaissance des qualifications est encore insuffisante, les problèmes d'attractivité sont loin d'être résolus, les engagements en matière d'égalité professionnelle sont encore faibles...

PARCOURS PROFESSIONNELS DES CONTRACTUELS

L'accord Sauvadet, visant à sécuriser les parcours professionnels des contractuels, est entré en vigueur en 2012 et a été prorogé jusqu'à 2018.

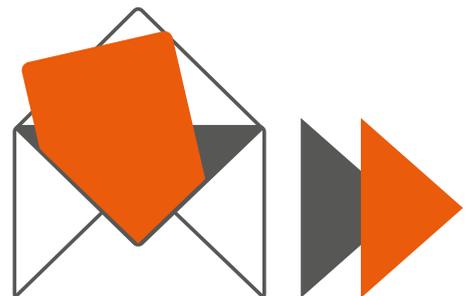
Il assure :

- un meilleur encadrement législatif et réglementaire du recours au contrat ;
- des améliorations des conditions d'emploi et de rémunérations des contractuels.

Le bilan encore provisoire montre que près de 60 000 agents contractuels ont pu devenir titulaires.

Mais : tous les employeurs n'ont pas joué le jeu et près des deux tiers des contractuels n'ont pas eu accès à la titularisation. Les conditions d'évolution de la rémunération doivent encore être mieux définies. >>>

VOTRE VOIX NOTRE ACTION



VOTEZ CFDT



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Ce sont les raisons pour lesquelles la CFDT continue de revendiquer **l'ouverture d'un nouveau chantier portant davantage sur les conditions d'emploi des contractuels, leurs conditions d'accès à l'emploi titulaire et les modalités de recrutement des titulaires**, plutôt qu'un chantier sur l'élargissement du recours au contrat dont l'objectif n'est absolument pas d'améliorer les conditions d'emplois.

COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)

La CFDT a pesé pour l'ouverture du CPA à l'ensemble des agents publics. Le CPA s'inscrit dans la droite ligne de la réflexion sur l'universalité des droits et la sécurisation de parcours professionnels, portée par la CFDT. Ce compte comporte deux volets pour les fonctionnaires et contractuels de droit public : le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen.

La CFDT continue de revendiquer que le CPA s'enrichisse du compte pénibilité pour les agents publics.

De plus, la CFDT a obtenu que la transférabilité du Compte épargne temps (CET) commence à s'organiser entre les trois Fonctions publiques.

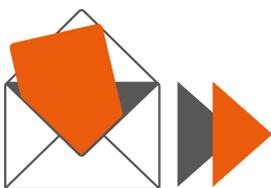
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La CFDT a obtenu que soit enfin prévue pour la Fonction publique **l'ouverture de concertations sur la participation financière des employeurs à la complémentaire santé et prévoyance**, après une phase de bilan qui est en cours.

RÉMUNÉRATION ET GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

La CFDT s'est mobilisée pour inscrire le principe du rendez-vous salarial et a revendiqué une hausse de la valeur du point d'indice, ainsi que des gains de point d'indices. **La CFDT a obtenu la reconduction de la Gipa**, mécanisme annuel de maintien du pouvoir d'achat pour les carrières bloquées en sommet de grade.

**POUR UN SYNDICALISME
QUI FASSE ENTENDRE VOTRE VOIX,
POUR UN SYNDICALISME
QUI S'ENGAGE DANS L'ACTION,
LE JEUDI 6 DÉCEMBRE, VOTEZ CFDT.**



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —

VOTRE CONTACT CFDT :